

dans les bateaux de pêche; les hangars de conservation sont pourvus de chambres froides et les cargos ont la réfrigération mécanique. En hiver, le poisson est amené en vitesse au chemin de fer par les moyens rapides de transport modernes, y compris l'avion et l'autoneige. Dans certains cas, la prise est apportée encore vivante à la conserverie et, dans quelques heures, les filets sont préparés, pesés, mis en boîte et congelés. Environ 90 p. 100 de la prise est exportée aux États-Unis et la ville de Winnipeg constitue le principal marché domestique.

Saskatchewan.—L'administration des pêcheries de la Saskatchewan relève de la Division des pêcheries du ministère provincial des Ressources naturelles et elle a son bureau principal à Prince-Albert. La majeure partie des pêcheries se trouvent dans le nord de la province, où les lacs ont toujours été une source de nourriture pour le commerçant de peaux, le trappeur, le prospecteur et les Indiens cris et chipewyans qui habitent la région; ces pêcheries fournissent aussi de la nourriture et un revenu supplémentaire aux colons et aux concessionnaires de *homestead* établis à la périphérie de la région agricole.

Il existe environ 129 lacs de pêche commerciale dans la province et les principales variétés de poisson comprennent la truite de lac, le corégone, le doré, le brochet du Nord, l'esturgeon, le cisco, l'ombre de l'Arctique, le goldeye, le mullet, la perchaude et la barbotte. Depuis 1945, l'industrie du filet a acquis une importance particulière et compte aujourd'hui quinze établissements. L'importance des ressources des pêcheries pour les éleveurs de vison de la province est démontrée par le fait qu'au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1952 des licences de pêche ont été émises à 67 visonnières qui ont nourri de poisson 28,000 visons; 672 licences ont aussi été accordées à des pêcheurs particuliers et 1,377 licences gratuites ont été délivrées à des Indiens.

La pêche sportive a augmenté considérablement ces derniers temps. Pendant l'année financière 1951-1952, on a vendu 38,225 licences de pêche à la ligne aux résidents et 6,275 aux non-résidents contre 6,000 et 1,500 en 1945.

Ces dernières années, on s'est surtout occupé d'amener l'ombre de l'Arctique de l'extrême Nord jusque dans la région de la rivière Churchill et d'introduire la truite de ruisseau de l'Est et certaines autres espèces de poisson d'eau chaude dans des régions qui semblent propices d'après une étude préliminaire. La transplantation des poissons sans distinction a été abandonnée en grande partie. Il existe à Fort-Qu'Appelle une frayère d'incubation du doré, de la truite arc-en-ciel, de la truite brune et de la truite de lac et on y a construit deux étangs d'expérimentation afin d'étudier, sous des conditions contrôlées, l'introduction d'espèces de poissons d'eau chaude en provenance des États-Unis. Une frayère expérimentale a été établie à Lac-la-Ronge où des œufs d'ombre de l'Arctique et de truite de lac ont été incubés. Une frayère d'ombre de l'Arctique a aussi été établie sur la rivière Fond-du-Lac, près de Black-Lake, et il existe une frayère de doré sur la rivière Montréal, près de Lac-la-Ronge.

L'administration des eaux provinciales repose sur une base scientifique. En 1947, on a commencé l'exécution d'un programme biologique de grande envergure et plus de 100 étendues d'eau ont été étudiées. On a surtout étudié la productivité des diverses étendues de même que la corrélation entre les espèces et les cycles évolutifs. Dans la mesure où les données le permettent, l'administration des divers lacs a été organisée en vue d'un rendement continu. On est à faire des expériences de transplantation de poissons étrangers dans des eaux appropriées. Là où la pêche sportive a augmenté, comme sur les lacs La Ronge, Last-Mountain et Amisk, les captures des pêcheurs sont recensées et la prise annuelle est enregistrée. En 1949,